

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, tenue le **lundi 18 janvier 2021**, à 19 h 30, à distance par audioconférence, à laquelle étaient présents :

Le maire, monsieur François Desrochers.

Madame la conseillère et messieurs les conseillers :

Gilles Perreault	District numéro 1
Audrey Robert	District numéro 2
Michel Dupuis	District numéro 3
Frédéric Bourgeois	District numéro 4
Jocelyn Beauséjour	District numéro 5
Jean Lemieux	District numéro 6

Était également présent :

Monsieur René Charbonneau, directeur général et secrétaire-trésorier

1. Législation

1.1. Ouverture de la séance et constat du quorum

Monsieur le Maire amorce la séance par un moment de réflexion et constate le quorum.

1.2. Séance à huis clos

024-01-2021

ATTENDU QU' il est dans l'intérêt du public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par audioconférence;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Michel Dupuis,
Appuyée par M. Jean Lemieux,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos.

1.3. Adoption de l'ordre du jour

025-01-2021

Sur la proposition de M. Jocelyn Beauséjour,
Appuyée par M. Michel Dupuis,

1. Législation

- 1.1. Ouverture de la séance et constat du quorum
- 1.2. Séance à huis clos
- 1.3. Adoption de l'ordre du jour
- 1.4. Adoption du règlement 797-2021, décrétant un emprunt n'excédant pas 845 000 \$ pour la construction d'un 3^e bassin aux étangs aérés

2. Voirie

- 2.1. Demande de versement de la subvention du programme « D'aide à la voirie locale : Volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local » pour le projet « Réfection du 5^e Rang Est » (dossier AIRRL-2018-534)

1.4. Adoption du règlement 797-2021, décrétant un emprunt n'excédant pas 845 000 \$ pour la construction d'un 3^e bassin aux étangs aérés

026-01-2021

- ATTENDU le projet de construction d'un 3^e bassin aux étangs aérés;
- ATTENDU QUE le coût de ces travaux est estimé à 845 000 \$;
- ATTENDU QUE la Municipalité doit effectuer un emprunt afin de payer le coût desdits travaux;
- ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté lors de la séance ordinaire du 11 janvier 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Gilles Perreault,
Appuyée par M. Jean Lemieux,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'adopter le règlement 797-2021, décrétant un emprunt n'excédant pas 845 000 \$ pour la construction d'un 3^e bassin aux étangs aérés.

2. Voirie

2.1 Demande de versement de la subvention du programme « D'aide à la voirie locale : Volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local » pour le projet « Réfection du 5^e Rang Est » (dossier AIRRL-2018-534)

027-01-2021

- ATTENDU QUE la réception provisoire des travaux de réfection du 5^e Rang a été signée le 1^{er} décembre 2020;
- ATTENDU QUE les travaux ont été effectués à la satisfaction du conseil et que les coûts taxes nettes s'élèvent à 1 263 445 \$;
- ATTENDU QUE des travaux additionnels ont été réalisés pour une valeur de 49 693 \$ taxes nettes;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Michel Dupuis,
Appuyée par M^{me} Audrey Robert,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'approuver les dépenses pour les travaux de réfection du 5^e Rang Est, d'une somme de 1 213 752 \$ (1 263 445 \$ - 49 693 \$);
- 3- Que les travaux ont été effectués sur le 5^e Rang Est, conformément aux présentes dépenses, dont la gestion incombe à la Municipalité, et que le dossier de vérification a été constitué;
- 4- De demander le versement de la subvention allouée dans le cadre du volet « Accélération des investissements sur le réseau routier local » du programme « D'aide à la voirie locale » (dossier AIRRL-2018-534).

Sur ce, la séance est levée à 19 h 32.

François Desrochers
Maire

René Charbonneau
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, François Desrochers, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.